

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **84 (1992)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La droite fourbit ses armes

Le «Rapport de Pury» a certes une année d'âge. La réponse que lui fit immédiatement l'Union syndicale suisse (USS) lui est quasi contemporaine. Vieilleseries donc? Que non! D'une part – et c'est là l'argument mineur, la réponse de l'USS fut trop instantanée pour pouvoir être publiée dans son intégralité en français. D'autre part, ce rapport est appelé à s'affiner (ce qui n'est pas si difficilement imaginable, au vu des critiques syndicales ci-après) et il est d'ores et déjà à l'origine d'interventions tant parlementaires que de droite.

Inutile d'entrer ici en matière sur ces dernières qui ne sont, en vérité, que des avatars (ou extraits très choisis, sous l'angle idéologique; cf. aussi ci-après) dudit rapport. Inutile en effet, de décrire ces quatre motions, parce qu'elles n'ont fait que commencer leur parcours parlementaire.

Par ailleurs, le Conseil fédéral vient de rendre public un premier train de réformes dit de «revitalisation» de notre économie, et couplé à des projets de politique d'intégration. Si, à ce dernier sujet, la transformation d'Eurolex (c'est-à-dire les mesures d'adaptations légales déjà prises en vue d'une éventuelle adhésion à l'Espace économique européen, mais que le rejet de celui-ci a rendues caduques) en un futur Swisslex mérite la mention «suffisant», sans oublier que le Parlement aura le dernier mot, le programme de régénération économique qui nous est proposé n'apporte pas de réponse à l'actuelle crise et au chômage. Négligeant les problèmes urgents, il n'offre que de timides réponses aux problèmes de... demain.

Mais alors, si les choses vont actuellement si vite, pourquoi s'attarder à un (peut-être «premier») «Rapport de Pury»? Si une seule réponse devait être donnée à cette question, nous nous contenterions de la suivante: ce rapport fournit des munitions à une offensive de la droite politique qui, dans notre pays, ne semble avoir d'horizon que «reaganien». Son mot d'ordre: déréglementer tous azimuts. Sa morale (?): se servir de la crise en cours. A cet égard, le «Rapport de Pury» risque, tristement, l'épithète de pionnier, d'un point de vue de droite, s'entend.

fq